



Pour l'institution d'une "vraie" fonction de Procureur Général.

Procureur Général est une fonction importante au sein du pouvoir judiciaire, c'est lui (elle) qui dirige et organise l'activité du Ministère public (Règlement du Ministère public, RSJU 182.41 art.8), c'est aussi le Procureur Général qui définit les grandes lignes de la politique en matière de criminalité.

Actuellement dans notre canton, cette fonction est assurée par un tournus annuel entre les procureurs jurassiens (loi d'organisation judiciaire, RSJU 181.1 art.43). Historiquement, à la création du canton, ce tournus avait été instauré par le législatif pour ne pas donner plus de pouvoir à un procureur sur le long terme.

Force est de constater que si ce système donnait satisfaction il y a plus de 30 ans, les changements au niveau du droit, de la criminalité et de la collaboration entre les organes judiciaires rendent cette présidence *ad-interim*, de notre point de vue, obsolète.

Premièrement, avec la dotation croissante du Ministère public, actuellement composé de six procureurs, il devient sensé d'avoir une présidence fixe. De plus, avec les nouvelles tâches octroyées par exemple par le CPP et le nombre d'affaires en augmentation, il ne serait pas étonnant de devoir encore augmenter le nombre de procureur.

Deuxièmement, le Procureur Général assurant la représentation du MP jurassien lors des rencontres inter-cantonaux, les contacts noués sont perdus et doivent être recréés chaque année puisque la personne change. Avec un Procureur Général "fixe", la lisibilité de notre MP serait grandement améliorée.

Troisièmement, cette fonction, dans les faits, s'ajoute au travail de procureur "ordinaire" et les affaires en cours doivent être réparties entre les autres procureurs ou mises en attente. Une fonction de Procureur Général permettrait donc de clarifier les rôles, de dégager le temps nécessaire à cette fonction et de simplifier la planification des ressources.

Quatrièmement, un Procureur Général "fixe" pourrait mener une politique criminelle plus stable sur le long terme car sa fonction ne serait plus limitée à une année seulement. Laps de temps trop court pour mettre en place des projets.

Au vu de ce qui précède, le groupe UDC demande au Gouvernement de modifier la législation afin de permettre l'instauration d'un poste de Procureur Général "fixe" (suppression du tournus annuel).

Delémont, le 28 janvier 2015

Pour le groupe UDC

Damien Lachat